

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 mars 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENT

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Josée Marquis Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h32 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2017-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joahanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Mise aux normes de l'ouvrage d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Adelme;
- 7) Convention d'aide financière 2016-2018-Signature Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- 8) Taxation du 187, rue Principale (Benoît Marquis);
- 9) Centre des Loisirs versement du 10 000\$;
- 10) Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet redressement des infrastructures routières locales-Projet : Élaboration de plans et devis-7^e Rang Ouest N^o dossier : RIRL-2016-351A-Accord de principe;
- 11) Résolution municipale indiquant le choix du prestataire de services et le coût d'élaboration des plans et devis pour le Programme –Réhabilitation du réseau routier local 7^e rang Ouest;
- 12) Une résolution municipale décrivant le mode de financement retenu;
- 13) Avis de motion à la prochaine séance du conseil il y aura adoption d'un règlement d'emprunt 2017-01 contribution de la municipalité pour redressement des infrastructures routières-7^e rang Ouest;
- 14) Mise à jour Plan de développement local 2015-2019;
- 15) Demande fonds des petites collectivités pour réparation du centre municipal-toiture;
- 16) Suite à l'acceptation de la demande – fond des petites collectivités – allez en soumissions pour la réfection de la toiture du centre municipal;
- 17) Appui au projet municipal pour la réfection de la toiture du centre municipal 6 400\$ concernant le programme de développement des communautés volet local;
- 18) Inscription au congrès de l'ADMQ 519\$ plus taxes 14-15 et 16 juin;

- 19) Avis de motion donné par un membre du conseil, afin abrogé le règlement 2010-04 et 2012-01 décrétant un programme de revitalisation urbain secteur central de Saint-Adelme;
- 20) Liste à transmettre à la MRC de La Matanie vente pour non-paiements des taxes;
- 21) Avis de motion à la prochaine séance il y aura adoption d'un règlement 2017-02 concernant la tarification de certaines interventions du Service régional de sécurité incendie de La Matanie et d'autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l'aide aux personnes;
- 22) Asphalte froid 99\$/tonne;
- 23) Avis de changement de la programmation de la taxe d'accise;
- 24) Devis inspection télévisée;
- 25) Varia a)
- 26) Période de questions;
- 27) Ajournement de la séance au 8 mars à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-22

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par le conseiller Clément Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2017-23

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-huit mille sept cent deux et trente et une cent (58 702.31\$) et les salaires payés au montant de huit mille cent quatre-vingt-onze et soixante et huit cents (8 191.68\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante-quatre mille cent quarante et vingt-six cents. (66 893.99\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2017-24

MISE AUX NORMES DE L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSÉDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, on doit faire parvenir, au plus tard le 31 décembre 2015, un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre visant la mise aux normes de vos installations au plus tard le 31 décembre 2020 « Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), article 30 ».

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Josée Marquis de faire parvenir la Description des ouvrages Collecte, interception et traitement des eaux usées rapport de la firme BPR juillet 2015 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et faire suivre également au ministère des Affaires municipales et Occupation du Territoire pour approbation des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-25

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2016-2018-SIGNATURE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent le mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelme souhaite présenter en 2016-2017 une demande d'appui financier au Ministère pour un projet de politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jeannot Marquis

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal :

d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un objet d'élaboration ou de mise à jour ou de mise en œuvre d'une politique familiale municipale;

d'autoriser madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à agir comme mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Adelme.

de désigner madame, Johanne Thibault, comme responsable des questions familiales

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-26

TAXATION DU 187, RUE PRINCIPALE (BENOÎT MARQUIS ET ÉDITH GAGNÉ)

CONSIÉRANT QUE les propriétaires ont fait deux appartements dans l'ancien dépanneur;

CONSIDÉRANT QU'un logement est destiné à la mère à Édith Gagné soit une intergénération;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ne rencontrent pas les exigences pour une habitation intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci demandent qu'ils soient facturés comme une habitation intergénérationnelle jusqu'à Madame Marielle Proulx (mère d'Édith Gagné) quitte le logement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault de facturer les services comme un logement intergénération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-27

CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu de faire un don de 10 000\$ pour le centre des loisirs de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-28

RÉSOLUTION MUNICIPALE INDIQUANT LE CHOIX DU PRESTATAIRE DE SERVICES ET LE COÛT D'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROGRAMME –RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 7^E RANG OUEST

CONCIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme suite à la demande d'aide financière du 13 septembre 2016 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, concernant le projet mentionné en objet;

CONSIDÉRANT QUE après analyse, ce projet a été jugé conforme aux modalités d'application du programme et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 90% des coûts d'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'en vue de confirmer le montant exact de l'aide financière, il convient d'amorcer dès maintenant, le processus menant au choix du prestataire de services ainsi que les démarches de financement du projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Josée Marquis de mandater le service d'ingénierie de la MRC de La Matanie pour l'estimation en ingénierie pour le 7^e Rang Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-29

UNE RÉSOLUTION MUNICIPALE DÉCRIVANT LE MODE DE FINANCEMENT RETENU

Il est proposé par le conseiller Clément Gauthier qu'il y aura un règlement d'emprunt de 1 345 855\$ amorti sur 10 ans et la part de la municipalité est incluse dans le 1 345 855\$ pour la réhabilitation routier local 7^e Rang Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibault qu'à la prochaine séance il y aura adoption d'un règlement d'emprunt 2017-01 au montant de 1 345 855\$ pour le redressement des infrastructures routières-7^e Rang Ouest.

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Plan de Développement local 2015-2019.

RÉSOLUTION #2017-30

DEMANDE FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS POUR LA RÉPARATION DU CENTRE MUNICIPAL-TOITURE

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et faire une demande aux fonds des petites collectivités pour la rénovation partielle du centre municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-31

SUITE À L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE-FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS-ALLEZ EN SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'autoriser, madame Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière d'effectuer un appel d'offres de gré à gré à deux soumissionnaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-32

APPUI AU PROJET MUNICIPAL POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE MUNICIPAL 6 400\$ CONCERNANT LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS VOLET LOCAL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire la réfection de la toiture du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité de Saint-Adelme n'obtient pas l'aide nécessaire dans le fond des petites collectivités ceux-ci réserve le montant de 6 400\$ concernant le programme de développement des communautés volet local 6 400\$ jusqu'au 31 août 2017.

Le maire demande le vote :

Pour :

Jeannot Marquis
Marcel Gauthier
Johanne Thibault
Clément Gauthier
Julien Ouellet

Contre :

Josée Marquis

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-33

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ 519\$ PLUS LES TAXES 14-15 ET 16 JUIN

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis d'autoriser madame Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au congrès de l'ADMQ et les frais de déplacement seront payé par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibault qu'à la prochaine séance du conseil il sera abrogé le règlement 2010-04 et 2012-01 décrétant un programme de revitalisation urbain secteur central de Saint-Adelme.

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibault qu'il aura adoption d'un règlement 2017-02 concernant la tarification de certaines interventions du Service régional de la sécurité publique et de la sécurité publique et de l'aide aux personnes.

RÉSOLUTION #2017-34

ASPHALTE FROID 99\$/TONNE

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier de faire l'achat de 18 tonnes d'asphalte froid au montant de 99\$/tonne à la compagnie Techmix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-35

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECH) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

PAR CE FAIT MÊME, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet de modifier la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-36
DEVIS INSPECTION TÉLÉVISÉE

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'insérer dans le devis de l'inspection télévisée les points suivants :

Garantie de soumission de 10% du contrat;
Validité de soumission 120 jours;
La date de fin des travaux le 29 juin 2017;
Pénalité pour dépassement de délai 500\$/jour;
Appel d'offres sur SEAO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2017-20
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE LE MERCREDI À 19H30 PROCHAIN

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu d'ajourner la séance du conseil le mercredi à 19h30 prochain. Il est 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.